

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 14 novembre 2018
PC-CP/docs 2018/PC-CP(2018)18_F

PC-CP (2018) 18

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

8^e réunion plénière

Strasbourg, 6-8 novembre 2018

RAPPORT SOMMAIRE DE RÉUNION

**Document établi par la Direction générale
Droits de l'homme et État de droit**

RÉSUMÉ

Le PC-CP :

- a pris note de l'allocution d'ouverture prononcée par M. Ivan Koedjnikov, Chef du Service de la lutte contre la criminalité, DG I, du Conseil de l'Europe, sur les travaux accomplis dans le domaine du droit pénal depuis la dernière réunion plénière du PC-CP, tenue en novembre 2017 ;
- a également pris note des informations fournies par M. Carlo Chiaromonte, Chef du Service du droit pénal, DG I, concernant les décisions prises à la dernière réunion plénière du CPPC de juin 2018 et à la réunion du Bureau du CDPC d'octobre 2018 au sujet des travaux actuels du PC-CP et des activités qui ont été programmées pour le CDPC dans les mois qui viennent ;
- a pris note des rapports sommaires de réunion du Groupe de travail du PC-CP concernant ses réunions de janvier, d'avril et de septembre 2018 ;
- a examiné le projet de mise à jour des Règles pénitentiaires européennes ainsi que le Commentaire révisé et actualisé et a formulé des commentaires spécifiques sur les deux textes ; le PC-CP a également pris note du fait qu'à la prochaine réunion plénière du CDPC, qui se tiendra du 27 au 29 novembre 2018, les délégations nationales formuleront des commentaires généraux et des propositions au sujet de ce projet de Règles, lesquelles seront retravaillées par le Groupe de travail du PC-CP et par les experts scientifiques en vue de leur approbation par le CDPC en 2019 ;
- a examiné le projet de Lignes directrices concernant le recrutement, la sélection, la formation et le développement professionnel du personnel pénitentiaire et de probation, a formulé des commentaires et des propositions, et a pris note du fait qu'à la prochaine réunion plénière du CDPC, qui se tiendra du 27 au 29 novembre 2018, les délégations nationales formuleront des commentaires généraux et des propositions au sujet du projet de Lignes directrices, lesquelles seront retravaillées par le Groupe de travail du PC-CP et par les experts scientifiques en vue de leur adoption par le CDPC en 2019 ;
- a examiné les résultats de la 23^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) (Estonie, juin 2018), a pris note des informations fournies par le Secrétariat et par le représentant chypriote concernant l'état de préparation de la 24^e CDPPS (Chypre, mai 2019), a examiné le projet de programme de cette conférence et a fait des propositions spécifiques concernant le contenu et les intitulés des ateliers et les éventuels intervenants ;
- a pris note des présentations faites par :
 - Professeur Marcelo Aebi, Université de Lausanne (Suisse), au sujet des résultats des recherches longitudinales menées dans le cadre du projet conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe SPACE ;
 - M^{me} Dominique Antony d'Euro-CIDES (France) au sujet d'un projet sur la radicalisation ;
 - M. Yannick Meneceur, conseiller stratégique sur la transformation numérique et l'intelligence artificielle, DG I, au sujet des aspects éthiques et organisationnels de la transformation numérique ;
 - M^{me} Eva Pastrana, Chef d'Unité, DG I, au sujet de l'outil d'apprentissage en ligne HELP sur la radicalisation ;
 - M^{me} Raluca Ivan, M^{me} Luljeta Kasa et M. Ilias Kalamaras, Unité de coopération dans le domaine pénal, DG I, au sujet des activités de coopération dans le domaine pénitentiaire et de la probation en 2018.
- a examiné ses éventuelles futures activités concernant les délinquants sexuels et les délinquants atteints d'un handicap mental ou physique ;
- a examiné les aspects de l'intégration d'une perspective de genre dans ses travaux ;
- a décidé de tenir la prochaine réunion plénière du PC-CP du 5 au 7 novembre 2019.

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. M. Ivan Koedjikov, Chef du Service de la lutte contre la criminalité, DG I, Conseil de l'Europe, ouvre la réunion. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie le PC-CP pour les importants résultats qu'il a obtenus entre les deux réunions plénières, à savoir l'adoption par le Comité des Ministres de la Recommandation CM/Rec(2018)5 concernant les enfants de détenus et de la Recommandation CM/Rec(2018)18 relative à la justice restaurative en matière pénale. Une fois de plus, il invite instamment les délégations nationales à traduire ces textes normatifs et à faire en sorte qu'ils soient portés à la connaissance des autorités nationales, des services et des professionnels compétents pour qu'ils s'inscrivent durablement dans la pratique. Il fait part ensuite de deux réunions multilatérales sur la radicalisation et l'extrémisme violent organisées en 2018, à savoir une Conférence régionale sur le partage d'expériences sur la déradicalisation, la gestion et la réinsertion des détenus dans les Balkans occidentaux (Skopje, 3-4 octobre), et une Conférence sur la formation des professionnels pénitentiaires en vue de déceler et de combattre la radicalisation et d'encourager le désengagement de la violence (Toulouse, 16-17 octobre).

II. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DU PROJET D'ORDRE DES TRAVAUX

2. Les représentants adoptent l'ordre du jour et l'ordre des travaux tels que présentés.

III. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

3. Les participants prennent note des rapports de réunion du Groupe de travail du PC-CP pour 2018 et n'ont aucune observation à formuler.

IV. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LE SECRÉTARIAT

4. M. Carlo Chiaromonte, Chef de division et Secrétaire du CDPC, informe les participants des décisions prises à la dernière réunion plénière du CDPC de juin 2018 concernant les travaux du PC-CP, à savoir la décision de charger le PC-CP de réviser et de mettre à jour certaines des Règles pénitentiaires européennes (RPE). Il fait également part de la décision prise à la dernière réunion du Bureau du CDPC d'examiner les propositions d'amendements et d'ajouts aux RPE ainsi qu'au Commentaire afférent, à la réunion plénière du CDPC qui se tiendra du 27 au 29 novembre 2018, et de formuler des observations et commentaires généraux, qui seront pris en compte par le PC-CP dans ses travaux futurs sur les projets de texte (pour approbation par le CDPC en 2019).
5. Il est convenu d'adopter le même calendrier et la même approche pour le projet de Lignes directrices concernant le recrutement, la sélection, la formation et le développement professionnel du personnel pénitentiaire et de probation, étant donné que les travaux sur les RPE et les Lignes directrices en sont au stade initial (le Groupe de travail du PC-CP a commencé à examiner ces textes en septembre 2018).
6. M. Chiaromonte poursuit en rappelant aux délégations que la décision du CDPC de tenir des réunions plénières du PC-CP une fois par an a été prise pour permettre aux experts nationaux des domaines pénitentiaire et de probation d'examiner et de finaliser les projets de textes avant leur examen et leur adoption par le CDPC. Il est donc important que les participants se concertent avec leurs représentants à la réunion plénière du CDPC afin de coordonner leurs positions sur les projets de textes et d'en faciliter la finalisation et l'adoption.
7. M. Chiaromonte indique en outre que le CDPC a décidé de consacrer une journée de ses sessions plénières, dans la mesure du possible, à des conférences thématiques ; la prochaine, programmée pour le 28 novembre 2018, portera sur l'intelligence artificielle. Dans la même veine, l'un des budgets des sessions plénières du CDPC sera utilisé pour couvrir les frais engagés par les représentants nationaux du CDPC pour assister à la Conférence de haut niveau sur le surpeuplement des prisons en avril 2019.

IV. RÉVISION DES RÈGLES PÉNITENTIAIRES EUROPÉENNES

8. La plénière du PC-CP examine le projet de RPE et le Commentaire afférent, et formule des observations et des propositions rédactionnelles qui sont intégrées dans le projet de texte révisé (document PC-CP (2018) 15 Rév 4). Les Règles qu'il a été décidé de modifier à la réunion plénière du CDPC de juin 2018 sont les suivantes : Règle 15 ; Règle 16 ; Règle 34 ; Règle 37 ; Règle 53 ;

Règle 60 ; Règle 68 ; Règle 70 ; Règle 83 ; Règle 93. Les participants examinent les propositions de modification des Règles suscitées :

9. Concernant la Règle 15 : À la Règle 15.1.a, le texte « y compris le genre perçu par le détenu » est ajouté aux informations sur l'identité du détenu qu'il convient de recueillir au moment de son admission. Le Commentaire est aussi modifié en ce sens. S'agissant des deux nouveaux alinéas qui ont été ajoutés à la Règle 15.2 (alinéas *g* et *h*), il est proposé de modifier légèrement l'alinéa *h* et le Commentaire afférent pour refléter la Recommandation CM/Rec (2018) 5 récemment adoptée (voir supra au point 1).
10. À la Règle 16, une modification éditoriale mineure est effectuée à l'alinéa *d*. La Règle 16A récemment ajoutée est légèrement reformulée (deux nouveaux alinéas - *f* et *h* - sont ajoutés).
11. S'agissant de la Règle 34 (femmes), qui a été élargie, sont proposés des ajouts et des modifications à la Règle elle-même ainsi qu'au Commentaire de façon à mieux rendre compte des normes actuelles du Conseil de l'Europe.
12. Des propositions rédactionnelles supplémentaires sont faites concernant la Règle 37 sur les ressortissants étrangers détenus. En outre, cette Règle est élargie conformément à la Recommandation CM/Rec (2012) 12.
13. Cinq règles concernant la mise à l'isolement sont ajoutées, à savoir la Règle 53.A (règle générale), la Règle 53.B (mise à l'isolement à la suite d'une décision de justice), la Règle 53.C (mise à l'isolement pour des motifs administratifs de bon ordre), la Règle 53.D (mise à l'isolement pour des raisons de protection) et la Règle 60.6 (mise à l'isolement en tant que sanction disciplinaire). Les trois premières Règles font l'objet de maintes discussions, des avis sont exprimés et des propositions de reformulation sont faites. Ces avis et propositions sont pris en compte dans la version révisée desdites règles ainsi que dans le Commentaire afférent. Le mot « enfants » est ajouté à la Règle 60.6.
14. Les Règles 68, 70, 83 et 93 ne soulèvent aucune observation, excepté un changement dans le Commentaire de la Règle 70 afin d'aligner le texte sur la Recommandation CM/Rec (2018)18 (voir supra au point 1.).

V. PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR LE RECRUTEMENT, LA SÉLECTION, LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL PÉNITENTIAIRE ET DE PROBATION

15. M. Torben Adams, expert scientifique, présente les travaux sur les Lignes directrices et souligne qu'il est aujourd'hui de plus en plus difficile de trouver des candidats adéquats pour travailler dans les prisons, car la nouvelle génération ne veut pas s'engager à travailler pendant des années dans un service tel que l'administration pénitentiaire. De plus, les critères de recrutement, de sélection et de formation utilisés dans les différents États membres diffèrent notablement pour ce qui concerne la durée (de 240 heures dans certains pays à 2 ans dans d'autres) ainsi que le contenu et la qualité, et il est donc difficile de trouver un compromis, dans le texte des Lignes directrices, entre la situation actuelle dans certains pays et le niveau requis de qualité de formation du personnel pénitentiaire, dont les tâches et les responsabilités sont de plus en plus nombreuses. En ce qui concerne le personnel de probation, la situation est différente, car le niveau d'entrée requis dans le service est un diplôme de bachelier ou universitaire. Il est donc jugé nécessaire de séparer, dans certaines parties du texte, les exigences concernant le personnel pénitentiaire de celles concernant le personnel de probation, et, dans certains cas, de se limiter à des recommandations générales pour que les pays puissent adapter les Lignes directrices à leur système.
16. La plénière du PC-CP examine le document PC-CP (2018) 14 Rév et formule des observations et des propositions rédactionnelles, qui sont intégrées dans la version révisée (document PC-CP (2018) 14 Rév 2).
17. Étant donné que l'Annexe A, qui contient les éléments clés du programme de la formation initiale du personnel pénitentiaire, n'a pas été examinée par le Groupe de travail du PC-CP, mais qu'elle a été ajoutée par l'expert scientifique après la réunion de septembre 2018, sachant par ailleurs que l'annexe similaire sur le personnel de probation ne sera prête qu'en décembre 2018, à l'issue d'une réunion organisée par la Confédération européenne de la probation (CEP), il est proposé, à la fin de la réunion plénière, de ne pas joindre la version actuelle de l'Annexe A au document PC-CP (2018) 14 Rév 2.

- VI. RÉSULTATS DE LA 23^E CONFÉRENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES DIRECTEURS DES SERVICES PÉNITENTIAIRES ET DE PROBATION DU CONSEIL DE L'EUROPE (2018, ESTONIE)**
18. La plénière du PC-CP prend note de l'information orale du Secrétariat concernant la tenue de la 23^e CDPPS et des remontées très positives des participants concernant l'organisation, les thèmes et les intervenants de cet événement. Il est souligné que cette conférence a été une très bonne occasion de s'informer sur la législation, les structures et les pratiques pénitentiaires et de probation en Europe. Les participants ont pu comparer leur système avec celui d'autres pays et ont rapporté chez eux des exemples d'expériences positives et des enseignements tirés de la pratique.
- VII. ORGANISATION DE LA 24^E CONFÉRENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES DIRECTEURS DES SERVICES PÉNITENTIAIRES ET DE PROBATION « LA GESTION DES AUTEURS D'INFRACTIONS : TRADITIONS ET TECHNOLOGIES » (21-22 MAI 2019, CHYPRE)**
19. Les participants prennent note avec grand intérêt de la présentation fort instructive de M. Yannick Meneceur, conseiller stratégique sur la transformation numérique et l'intelligence artificielle, DG I, au sujet des aspects éthiques et organisationnels de la transformation numérique. Leur ont été présentés les dernières évolutions dans le domaine de la justice pénale à ce sujet, les aspects positifs de l'intelligence artificielle ainsi que les précautions à prendre lorsqu'on y a recours. Cette présentation est jugée très utile dans la perspective des réflexions à mener sur ce sujet et du contenu de la prochaine CDPPS.
20. Le Secrétariat fournit des informations sur l'état de préparation de la Conférence, notamment sur les résultats de la pré-mission à Chypre, au cours de laquelle le lieu et la logistique générale ont été examinés et le projet de programme a été révisé de concert avec de l'administration pénitentiaire chypriote.
21. Les participants prennent note des dates et du lieu, examinent le projet de programme et font quelques propositions concernant l'intitulé de certains ateliers et les intervenants possibles.
- VIII. CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SURPOPULATION CARCÉRALE (24-25 AVRIL 2019, STRASBOURG)**
22. Les représentants prennent note des informations fournies par le Secrétariat concernant la tenue de la conférence suscitée et du fait que la Commission européenne cofinancera cet événement, qui se tiendra pendant la présidence finlandaise du Comité des Ministres. Ils prennent également note du projet de programme proposé et de l'aide demandée pour identifier des juges et des procureurs de droit pénal qui pourraient, le cas échéant, être invités à cet événement important. L'objectif de cette conférence est d'entamer un dialogue et des échanges entre les acteurs clés, sur le plan national et international (juges, procureurs, services pénitentiaires et de probation et ministères de la Justice, etc.) afin de prendre des mesures concrètes propres à limiter le recours à l'incarcération et à faire un meilleur usage des sanctions et mesures alternatives. Le second objectif est, dans la mesure du possible, de compiler les résultats de la conférence et de les présenter lors d'une réunion de niveau politique (ministres de la Justice).
- IX. PROJET COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET LE CONSEIL DE L'EUROPE CONCERNANT LES STATISTIQUES SPACE ET LE TRAVAIL AVEC LES CORRESPONDANTS NATIONAUX**
23. Les représentants prennent note de la présentation de Professeur Marcelo Aebi, Vice-Directeur de l'École des sciences criminelles, Université de Lausanne (Suisse), concernant les résultats de deux études longitudinales menées dans le cadre du projet conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe SPACE (qui a duré 18 mois, d'octobre 2016 à mars 2018). Il présente l'évolution des prisons en Europe au cours des 10 dernières années, les profils de pays qui ont été élaborés, et la situation concernant les délinquants étrangers. Il indique ensuite que les deux réunions tenues avec les correspondants nationaux dans le cadre du projet (l'une avec les personnes chargées de recueillir les statistiques carcérales et l'autre avec ceux qui recueillent les statistiques concernant les sanctions ou mesures appliquées dans la communauté) ont été jugées très utiles tant par les représentants nationaux et que par le Conseil de l'Europe et l'équipe d'experts de l'Université de Lausanne.
24. Professeur Aebi indique que la date de référence pour la collecte des statistiques a été modifiée (de septembre de l'année passée à janvier de l'année prochaine), que ces quatre mois d'écart permettront de produire, au début de chaque année suivante, des données correspondant à l'année

calendaire précédente, et que, de ce fait, les données seront plus récentes. Il signale également que les conférences de presse annuelles organisées depuis plusieurs années par le Conseil de l'Europe se sont révélées très efficaces pour attirer l'attention des médias nationaux et des autorités nationales sur les résultats des enquêtes SPACE, et que le moment est venu d'organiser des conférences de presse distinctes et de présenter les données SPACE I et SPACE II séparément dans le but de stimuler l'intérêt et l'attention des médias pour les données sur les sanctions ou mesures appliquées dans la communauté.

25. Professeur Aebi explique quel est le but du nouveau projet cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, appelé LINCS (avril 2018 - octobre 2019), à savoir 1) comparer les chiffres de la criminalité avec les statistiques carcérales en Europe et déterminer, pour chaque pays, s'il existe une corrélation entre les deux, et, si oui, dans quelle mesure, 2) étudier les différences et les similitudes concernant les définitions que donnent les pays des différents types majeurs d'infractions et 3) déterminer de quelle manière ces définitions influent sur les données recueillies concernant la criminalité, les sanctions et l'incarcération.
26. M. Hans Meurisse, représentant d'EuroPris, informe qu'un protocole d'accord a été conclu entre EuroPris et l'équipe d'experts qui recueille les données SPACE, dans le but d'intégrer certains des indicateurs dans le système d'information en ligne d'EuroPris appelé EPIS.

X. RADICALISATION

27. Les représentants prennent note de la présentation de M^{me} Dominique Antony d'Euro-CIDES (France) concernant un projet financé par l'Union européenne sur la formation du personnel pénitentiaire au repérage de la radicalisation dans les prisons et à la façon d'y faire face. Les pays participants sont la Belgique, l'Espagne, la France, Malte et la Turquie, et l'outil de formation est disponible gratuitement en ligne. Euro-CIDES est prêt à aider les administrations nationales à utiliser cet outil. Certains pays participants l'utilisent déjà dans le cadre d'un essai pilote, non seulement dans des prisons, mais aussi dans des institutions pour mineurs et des établissements scolaires.
28. M^{me} Eva Pastrana, Chef d'Unité, DG I, présente l'outil d'apprentissage en ligne HELP sur la radicalisation, qui est en cours d'élaboration et qui sera utilisé par des juges, des procureurs et le personnel pénitentiaire et de probation. Il est également gratuit et disponible en ligne, et peut être utilisé par les personnes qui forment ces catégories de professionnels et par les professionnels eux-mêmes.

XI. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE PÉNITENTIAIRE ET DE LA PROBATION

29. Les représentants prennent note de la présentation de M^{me} Raluca Ivan, M^{me} Luljeta Kasa et M. Ilias Kalamaras, Unité de coopération en matière de droit pénal, DG I, concernant les activités de coopération dans le domaine pénitentiaire et de la probation en 2018. Cette présentation porte sur les activités bilatérales, régionales et multilatérales dans différents domaines (prisons, probation, police, santé dans les lieux de détention, radicalisation, etc.) dans les Balkans occidentaux, en Turquie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, et couvre les derniers travaux normatifs du Conseil de l'Europe ainsi que les conclusions et recommandations des organes de monitoring.
30. Certaines délégations aimeraient avoir une vision plus claire des différentes activités organisées ou menées par le Conseil de l'Europe et présentées au cours de la réunion (voir également le point X ci-dessus), et savoir comment elles sont conçues, si les autorités nationales sont consultées, comment leurs résultats et leurs effets à long terme sont évalués, si elles font l'objet d'une coordination et si elles sont reliées.

XII. INTÉGRATION DU GENRE

31. Sur les 63 participants à la réunion, 32 sont des femmes, dont une experte scientifique, une consultante externe et cinq membres élus du Groupe de travail du PC-CP et le secrétariat du Comité.
32. M^{me} Caterina Bolognese, Chef de la Division Égalité de genre, DG II, et M^{me} Cécile Greboval, Chef de programme dans la même division, assistent à la réunion et prennent part aux discussions relatives aux différents points, notamment les points IV, V, VII, IX et X.

33. Le projet de RPE révisées et le Commentaire afférent contiennent une Règle 34 générale concernant les femmes détenues. En vertu des Règles 15 et 16A, des informations concernant le genre perçu par la personne et concernant les époux et les enfants des détenus doivent dorénavant être recueillies et actualisées périodiquement. Ces dispositions sont conformes aux dernières évolutions normatives, notamment aux Règles Mandela et aux normes du CPT (10^e rapport général annuel et fiche d'information 2018 sur les femmes détenues).
34. La formation au travail auprès des délinquantes est expressément mentionnée dans le projet de Lignes directrices (point V ci-dessus), de même que le principe de non-discrimination dans le recrutement, la sélection, la formation et le développement professionnel du personnel, y compris la non-discrimination fondée sur le genre.
35. En vertu du point IX, des données statistiques concernant les délinquantes sont recueillies dans le cadre du projet SPACE, et des profils par pays contenant ce type de données ventilées par pays sont élaborés (entre 2005 et 2015).

XIII. EXAMEN DES ACTIVITÉS FUTURES CONCERNANT LES DÉLINQUANTS SEXUELS ET LES DÉLINQUANTS ATTEINTS D'UN HANDICAP MENTAL OU PHYSIQUE

36. Le représentant de la CEP, M. Willem Van der Brugge, fait part de l'organisation d'une future réunion par la CEP, à Riga (Lettonie), fin novembre 2018, sur les délinquants sexuels, et du projet d'organiser, conjointement avec EuroPris, une réunion sur les délinquants atteints d'un handicap mental ou intellectuel.
37. Le Secrétariat informe les participants que le Conseil de l'Europe a déjà tenté, sans succès, il y a une dizaine d'années, d'élaborer des normes concernant le traitement et la gestion des délinquants sexuels en prison, mais qu'entre-temps, la situation a beaucoup évolué, ce qui pourrait justifier un nouvel examen de cette question. Ce travail fait partie du mandat du PC-CP pour 2018-2019.
38. Après discussion, il est convenu que si certains délinquants sexuels ont aussi une déficience mentale ou intellectuelle, ces deux groupes doivent néanmoins être examinés séparément. Il est donc décidé qu'avant d'entamer tout travail normatif concernant ces deux groupes de délinquants, des consultants externes compétents dans ces domaines devraient être invités à présenter des exposés aux prochaines réunions du PC-CP, l'objectif étant de pouvoir prendre une décision quant à la manière de poursuivre les travaux dans ce domaine au niveau du PC-CP.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

39. Plusieurs participants signalent l'organisation de réunions passées et futures sur des questions relatives à la détention et à la probation, en précisant les dates, les ordres du jour, les intervenants et les résultats attendus.

XV. DATES DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE

40. Les représentants décident d'un commun accord que la prochaine réunion plénière du PC-CP se tiendra du 5 au 7 novembre 2019.

OoO

ORDRE DU JOUR

	1. Ouverture de la réunion
	2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
	3. Rapports sommaires des dernières réunions du Groupe de travail du PC-CP
PC-CP(2018)17 PC-CP(2018)8 PC-CP(2018)2	Rapport sommaire de la 19 ^e réunion du Groupe de travail Rapport sommaire de la 18 ^e réunion du Groupe de travail Rapport sommaire de la 17 ^e réunion du Groupe de travail
CDPC(2018)11 CDPC-BU(2018)4	4. Informations fournies par le Secrétariat
PC-CP(2018)15Rév3	5. Révision des Règles pénitentiaires européennes
CDPC(2018)7	6. Conférence de haut niveau sur le surpeuplement carcéral (mai 2019)
	7. Suites à donner à la 23^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (19-20 juin 2018, Estonie) Site web de la Conférence
	8. Projet de Lignes directrices pour le recrutement, la sélection, la formation et le développement professionnel du personnel pénitentiaire et de probation
PC-CP(2018)14Rév	Projet de Lignes directrices <ul style="list-style-type: none"> • Informations sur la formation du personnel pénitentiaire et de probation dans certains États membres du Conseil de l'Europe fournies par les services pénitentiaires et de probation nationaux (en anglais uniquement) • Présentation par Torben Adams (en anglais uniquement)
	9. Radicalisation SERA - programme pédagogique intensif européen multidisciplinaire pour prévenir et combattre la violence extrême <ul style="list-style-type: none"> • Présentation par Dominique Anthony

	<p>10. Projet co-financé par l'UE et le Conseil de l'Europe concernant les Statistiques SPACE et le travail avec les correspondants nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lien vers les publications les plus récentes • Lien vers la page sur le site web Prisons
	<p>11. Aspects éthiques et organisationnels de la transformation numérique dans le travail des services pénitentiaires et de probation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation par Yannick Meneceur (DGI - Conseil de l'Europe) (en anglais uniquement)
	<p>12. Examen des activités futures liées aux délinquants sexuels et aux délinquants ayant une déficience mentale ou physique</p> <p>Tour de table</p>
Projet de Programme	<p>13. 24^e CDPPS « La Gestion des auteurs d'infractions : traditions et technologies » (Chypre, 21-22 mai 2019)</p>
	<p>14. Activités de coopération dans les domaines pénitentiaires et de probation en 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation par Raluca Ivan (DGI - Conseil de l'Europe) (en anglais uniquement) • Présentation par Eva Pastrana (DGI - Conseil de l'Europe) (en anglais uniquement)
	<p>15. Parité des genres</p>
	<p>16. Questions diverses</p>
	<p>17. Dates des prochaines réunions</p>

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ÉTATS MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Erion SEMANI
Director of Legal, Social and Health Affairs, General Directorate of Prisons, Ministry of Justice, Tirana

ANDORRA / ANDORRE

Joan Josep GARCIA MARCH (*Apologised / Excusé*)
Officier du Département d'Institution Pénitentiaires, Andorra la Vella

Oriol MAGRINYÀ PEY (*Apologised / Excusé*)
Sous-Officier du Département d'Institution Pénitentiaires, Andorra la Vella

ARMENIA / ARMÉNIE

Arpine SARGSYAN
Acting Head of Penitentiary policy development unit of Anti-corruption and Penitentiary Policy development department, Ministry of Justice, Yerevan

AUSTRIA / AUTRICHE

Caroline WALSER
PhD (legal expert), Federal Ministry of Constitutional Affairs, Refoms, Deregulation and Justice, Wien

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ruslan JUMAYEV
Captain of justice, inspector of the Public Affairs Section of the Penitentiary Service, Ministry of Justice, Baku

Orkhan GASIMOV
Colonel of justice, Deputy Head of the Penitentiary Service, Ministry of Justice, Baku

BELGIUM / BELGIQUE

Werner VANHOUT
Conseiller général de la DG Epi, Bruxelles

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Adin HIDIĆ
Inspector for overseeing the process of interrogation of prisoners, Ministry of Justice, Sarajevo

BULGARIA / BULGARIE

Ivaylo YORDANOV
Deputy Director General "Security in prisons", General Directorate Execution of Sentences (GDES), Ministry of Justice, Sofia

CROATIA / CROATIE

Penić ZVONIMIR
Head of Treatment Sector, Head Office, Prisons and Probation Directorate, Ministry of Justice, Zagreb

CYPRUS / CHYPRE

Athena DEMETRIOU
Cyprus Prisons Department, Nicosia

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Jiřina JÚZLOVÁ

Legal expert, International Co-operation and EU Department, Ministry of Justice, Prague

Veronika BUREŠOVÁ

(Mgr.) Legal expert , Department of Penitentiary, Penal Policy, Probation & Mediation, Ministry of Justice, Prague

ESTONIA / ESTONIE

Krister TÜLLINEN

Adviser, Criminal Policy Department, Ministry of Justice, Tallinn

FINLAND / FINLANDE

Paulina TALLROTH

(Dr), Government Counsellor, Department of Criminal Policy, Ministry of Justice, Helsinki

FRANCE

Hélène COLLET

Magistrate, bureau Mi 4 (bureau de l'action juridique et du droit pénitentiaire), Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), Paris

Agnès ROBIN

Directrice des services pénitentiaires, Direction de l'administration pénitentiaire, Cabinet du DAP - Responsable des relations internationales, Paris

GERMANY / ALLEMAGNE

Constanze SCHNEIDER

Criminal Prosecutor, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Division for Criminal Law Relating to Narcotics and Traffic Offences; Regulatory Offences; Crime Prevention; Penitentiary Law; Probation Surveillance; Division for Criminal Law on Sexual Offences; Criminology; Anti-doping Criminal Law; Criminal Justice Statistics, Berlin

GEORGIA / GÉORGIE

Elena BERADZE (*Apologised/Excusée*)

Head, International Relations Department, Special Penitentiary Service, Ministry of Justice, Tbilisi

GREECE / GRÈCE

Athanasia DIONYSOPOULOU

Assistant Professor, Law School University of Athens, member of the Central Scientific Council for Prisons, Representative of the Ministry of Justice, Athens

ICELAND / ISLANDE

Kristín EINARSDÓTTIR

Expert, Ministry of Justice, Reykjavík

IRELAND / IRLANDE

Matthew RABET

Policy Support Officer, Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe, Strasbourg, France

ITALY / ITALIE

Calogero Roberto PISCITELLO

Magistrat, Directeur Général des Détenus du Département de l'Administration Pénitentiaire italienne, Direzione Generale dei detenuti e del Trattamento, Roma

LATVIA / LETTONIE

Kristine KIPENA
Head of Punishment Execution Policy Unit, Sectoral Policy Department, Ministry of Justice, Riga

LITHUANIA / LITUANIE

Marius RAKŠTELIS
Head of Penitentiary and Probation System Unit of the Administrative and Criminal Justice Department, Ministry of Justice, Vilnius

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO

Aida BOJADZIĆ
Authorized officer for controlling the execution of prison sentences and security measures, Directorate for Execution of Criminal Sanctions, Ministry of Justice, Podgorica

NORWAY / NORVÈGE

Anne-Li N. FERGUSON
Senior Adviser, Royal Norwegian Ministry of Justice and Public Security, Oslo

POLAND / POLOGNE

Mirosław PRZYBYLSKI
Judge, Director of Department of the Enforcement of Judgements and Probation in Ministry of Justice, Warsaw

Robert TYPA
Counsellor to the Secretary of State at Ministry of Justice in Department of the Enforcement of Judgements and Probation, Warsaw

PORTUGAL

Celso José DAS NEVES MANATA (*Apologised / Excusé*)
Director-General of Prison and Probation Services, Ministry of Justice, Lisbon

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Viorel MORARI
Prosecutor, Head of Anticorruption Prosecutor's Office, (PC-CP substitute member), Chisinau

ROMANIA / ROUMANIE

Ioana Mihaela MORAR
Deputy General Director, National Administration of Penitentiaries, Bucharest

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Vladislav MAKOVSKII
Officer, International Department, Federal Penal Service, Ministry of Justice, Moscow

Vladislav SMIRNOV
Chief, Law Department, Federal Penal Service, Ministry of Justice, Moscow

SERBIA / SERBIE

Dejan CAREVIĆ
Director of Administration for the Enforcement of Penal Sanctions, Belgrade

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Dominika GUBÁŇOVÁ

Lt., Senior Officer for International Co-operation, General Directorate, Corps of Prison and Court Guard, Bratislava

SWEDEN / SUÈDE

Helena LUNDBERG

Deputy Director, Division for Crime Policy, Ministry of Justice, Stockholm

SWITZERLAND / SUISSE

Ronald GRAMIGNA

Chef de l'Unité exécution des peines et mesures, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Berne

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Jasmenka DONCHEVSKA

Head of Sector, Directorate for Execution of Sanctions, Skopje

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Rosalia Wilhelmina Maria VAN DER ZON

Head of Legal Affairs/Deputy director Policy & Governance support, National Agency Correctional Institutions of the Ministry of Justice, Dienst Justitiële Inrichtingen, Den Haag

TURKEY / TURQUIE

Fatih GÜNGÖR

Head of Department (Judge), General Directorate of Prisons and Detention Centers, Beşevler/Ankara

UKRAINE

Vladyslav KLYSHA

Head of the International Co-operation Unit, Public Institution "Center of Probation", Ministry of Justice, Kyiv

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Steve GORMAN

Deputy Head, HMPPS/OSCT Joint Extremism Unit (JEXU), Security Order and Counter Terrorism Directorate, Her Majesty's Prison and Probation Service, Ministry of Justice, London

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL
DU CONSEIL DE COOPÉRATION PÉNOLOGIQUE
(PC-CP)**

Martina BARIĆ

Social pedagogue, Head of Service of special programs, analysis, evaluation and prisoners' and juveniles' records, Ministry of Justice, Directorate for Prison System and Probation, Head Office, Zagreb, Republic of Croatia

Nathalie BOISSOU

Directrice des services pénitentiaires (administration pénitentiaire française) - Coordinatrice thématique adjointe au sein du programme EI PAcCTO (Programme européen de Lutte contre la criminalité organisée transnationale), Madrid, Espagne

Annie DEVOS

Administratrice générale des Maisons de Justice, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, Belgique

Anna FERRARI

Magistrat, Ministère de la Justice, Département pour la Justice des Enfants, et les Mesures appliquées dans la Communauté, Direction Générale de l'exécution pénale de la Probation, Rome, Italie

Robert FRIŠKOVEC

Head Office, International Co-operation, Prison Administration, Ministry of Justice, Ljubljana, Slovenia

Attila JUHÁSZ

Vice-Chair of the PC-CP

Senior Advisor, Hungarian Prison Service, Eger, Hungary

Nikolaos KOULOURIS

Assistant Professor in Social Policy and Offenders' Custodial and Non-Custodial Treatment, Department of Social Administration and Political Science, Democritus University of Thrace, Komotini, Greece

Dominik LEHNER (Dr.)

Chair of the PC-CP

President, Expert Committee on Offender Risk Assessment Northwest & Central Switzerland, Basel, Switzerland

Nadya RADKOVSKA

Head, Department for International Relations and Training of Staff, General Directorate Execution of Sentences, Ministry of Justice, Sofia, Bulgaria

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Torben ADAMS

Freie Hansestadt Bremen, Senator für Justiz und Verfassung, Head of Division 403, Bremen, Germany

Marcelo AEBI

Professeur, Vice-directeur, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Lausanne, Suisse

Nicola CARR (*Apologised / Excusée*)

Dr, Associate Professor in Criminology, School of Sociology & Social Policy, University of Nottingham, United Kingdom

Harvey SLADE (*Apologised / Excusé*)

Research Assistant, Bristol, United Kingdom

Dirk VAN ZYL SMIT

Professor of Comparative and International Penal Law, School of Law, University of Nottingham, United Kingdom

NEIGHBOURHOOD PARTNERSHIP WITH THE COUNCIL OF EUROPE WITHIN THE FRAMEWORK OF THE SOUTH PROGRAMME III / PARTENARIAT DE VOISINAGE AVEC LE CONSEIL DE L'EUROPÉ ET DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUD III

MOROCCO / MAROC

Ayoub ABOUJAAFAR

Juge attaché au Ministère de la justice, Direction des affaires pénales et de la grâce, Rabat

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE

JAPAN / JAPON

Kumiko NIITSU

Chargée de Mission, Consulat Général du Japon, Strasbourg, France

MEXICO / MEXIQUE

María Noemí HERNÁNDEZ TÉLLEZ
Observateur Permanent Adjoint, Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe,
Strasbourg, France

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

CONFEDERATION OF EUROPEAN PROBATION / CONFÉDÉRATION DE LA PROBATION EUROPÉENNE (CEP)

Willem VAN DER BRUGGE
Secretary General CEP, the European Organisation for Probation, Utrecht, The Netherlands

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)

Hans MEURISSE
Senior Advisor / International Expert, The Hague, The Netherlands

PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)

Vicki PRAIS
Policy and Programme Manager, Penal Reform International, London, United Kingdom

Euro-CIDES

Dominique ANTONY
Auditrice en Ingénierie Sociale, Le Tuzan, France

OTHER COUNCIL OF EUROPE BODIES / AUTRES ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)

Hugh CHETWYND
Head of Division, Secretariat of the CPT / Chef de Division, Secrétariat du CPT

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS (ECHR) / COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH)

Kresimir KAMBER
Lawyer / Juriste, Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTORATE GENERAL II / DIRECTION GENERALE II

Gender Equality Division / Division de l'égalité entre les femmes et les hommes

Caterina BOLOGNESE
Head / Cheffe

Cécile GREBOVAL
Programme Manager / Responsable Programme

DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I

Yannick MENECEUR
Policy advisor on digital transformation and artificial intelligence / Conseiller en politiques de transformation numérique et en intelligence artificielle

Eva PASTRANA

Head of HELP Unit (Human Rights Education for Legal Professionals) / Cheffe d'Unité Programme HELP
(Formation aux Droits de l'Homme pour les Professionnels du Droit)

**HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME
DIRECTORATE**

**DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA
LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Ivan KOEDJIKOV

Head of Department / Chef de Service

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE

Head of Division / Chef de Division

Secretary to the European Committee on Crime Problems (CDPC) / Secrétaire du Comité Européen pour
les Problèmes Criminels (CDPC)

Iliana TANEVA

Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP

Christine COLEUR

Assistant / Assistante

Criminal Law Co-operation Unit / Unité Coopération dans le domaine pénal

Ilias KALAMARAS

Project Manager / Chef de Projet

Luljeta KASA

Programme Adviser / Conseiller de Programme

Raluca IVAN

Programme Adviser / Conseiller de Programme

TRAINEES / STAGIAIRES

Justine LAUBACHER

Carlota MALDONADO MONTSERRAT

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Katia DI STEFANO

Rémy JAIN

Derick WORSDALE